



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 1^{er} février 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la salle des fêtes de Payzac le premier février 2022, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 25 janvier 2022

Date de l'affichage : 25 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Etaient présents : PASCAL Florent, MERCIER Jean-Claude, ECLERCY Bernard, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Bruno CHEROUX, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Josy LAURENT

Compte rendu de la séance du 1^{er} février 2022 :

Compte rendu validé à l'unanimité modification prise en compte.

Mme Françoise RIEU FROMENTIN ayant démissionné de sa représentation au SISPEC pour la Commune des Vans, Le Conseil Municipal des Vans a élu un nouveau représentant lors de sa séance du 15/12/2021 en la personne de Georges FAUCUIT.

Mr MICHEL accueille M FAUCUIT en début de séance.

Objet : Offre de concours réseau d'assainissement collectif (CS202201001)

Le Président informe l'Assemblée qu'un usager a demandé un permis de construire sur une parcelle de terrain située quartier Les Bancs à CHAMBONAS. Cette parcelle n'est pas située en zonage assainissement collectif, le SISPEC n'a pas l'obligation de desserte de cette parcelle.

La réalisation d'une extension de 45ml est nécessaire pour amener le réseau au droit de la parcelle concernée pour un coût estimé de 6000€ TTC.

L'usager propose, par courrier du 24/01/2022, une offre de concours pour financer cette extension sachant que cette antenne sera propriété du Syndicat et que le Syndicat pourra accepter le raccordement d'autres parcelles sans que cet usager puisse faire valoir une quelconque demande de remboursement.

L'usager sera redevable également des travaux de la partie publique de son branchement (tabouret), du contrôle de conformité et de la PFAC.

Une convention de participation financière « offre de concours » sera rédigée entre le SISPEC et l'usager pour préciser les obligations des deux parties.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de concours, d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière annexée à la présente et de lancer les travaux au moment opportun.

Le Comité Syndical souhaite qu'un règlement fixant les principes d'accord d'offre de concours soit produit afin de définir les principes de ce mode de participation.

Objet : Modification des statuts du SDEA – changement de siège social (CS202201002)

Le Président informe l'Assemblée que par courrier du 20/01/2022 le SDEA, auquel adhère le SISPEC, nous a fait connaître son changement de siège social. Par délibération CS 2021-12-54 du 08/12/2021, le SDEA a délibéré sur ce changement de domiciliation au Pôle de BESSIGNOLES – 6, route des mines – CS50319- 07 003 PRIVAS Cedex par modification de ses statuts.

Les collectivités et établissements adhérents au SDEA ont 3 mois à compter de la date de réception du courrier et de la délibération pour donner leur avis.

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à la modification des statuts du SDEA.

Objet : Avant-projet de travaux pour programmation 2022 – Renouvellement et renforcement de réseau d'assainissement collectif et création d'une station d'épuration quartier des Salles à PAYZAC (CS202201003)

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet décrit les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'assainissement au hameau des Salles ainsi que la réalisation d'une station d'épuration en lits plantés de roseaux que le Syndicat compte engager sur la commune de PAYZAC.

Le réseau en place au niveau du hameau demeure ancien et fuyard. L'exutoire de ce réseau est une fosse « toutes eaux » située sur une parcelle privée. La surverse de cette fosse est en rejet direct dans le milieu.

Dans la suite des travaux engagés pour améliorer la qualité des rejets sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat souhaite renouveler et renforcer ce réseau et également créer un véritable système d'épuration.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet.

L'estimation de la dépense est de 392 000 € HT de travaux (honoraires, acquisitions imprévus et divers compris).

Etant concerné par ce projet, Mr Olivier ROGIER décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet tel que présenté, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Objet : Avant-projet de travaux pour programmation 2022 – Renouvellement et renforcement de réseau d'assainissement et création d'une station d'épuration – Le Village commune des Assions (CS202201004)

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet décrit les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'assainissement au village, ainsi que la réalisation d'une station d'épuration en lits plantés de roseaux que le Syndicat compte engager sur la commune des ASSIONS.

Le réseau en place au niveau du hameau est ancien. L'exutoire de ce réseau est une fosse « toutes eaux » située sur une parcelle située en contrebas du village. La surverse de cette fosse est en rejet direct dans le milieu naturel sans traitement secondaire.

Dans la suite des travaux engagés pour améliorer la qualité des rejets sur l'ensemble de son territoire, le Syndicat souhaite renouveler ce réseau et également créer un véritable système d'épuration.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet. Cet avant-projet présente une tranche ferme et une tranche optionnelle qui prolonge le projet vers l'Ouest pour assainir les habitations situées entre le croisement de la Toure et le quartier du Bosc.

L'estimation de la dépense est de 331 000 € HT de travaux (honoraires, acquisitions imprévus et divers compris).

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet, tranche optionnelle comprise, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Objet : Avant-projet de travaux pour programmation 2022 – Renouvellement et renforcement de réseau d'eau potable Pas de Brès - PAYZAC (CS202201005)

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet concerne les travaux de renouvellement et de renforcement du réseau que le Syndicat compte engager dans le secteur de Pas de Brès, sur la commune de PAYZAC.

La canalisation existante est en PVC d'un diamètre de Ø 63mm, avec une date de mise en service estimée entre 1971 et 1980.

Dans la suite des travaux engagés en 2021 sur le secteur Pas de Brès et dans un objectif de continuité, le Syndicat souhaite renouveler et renforcer ce réseau à la suite de manque d'eau sur ce secteur en période estivale.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet.

L'estimation de la dépense est de 102 000 € HT de travaux (honoraires, imprévus et divers compris).

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet tel que présenté, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Objet : Avant projets de travaux pour programmation 2022 – Déplacement de la chloration du réservoir du Puech vers le réservoir du Quillard (CS202201006)

Le Président informe l'assemblée que le présent avant-projet concerne les travaux de déplacement du système de re-chloration situé actuellement au niveau du réservoir du PUECH (commune de LES ASSIONS) vers le réservoir du QUILLARD (commune de PAYZAC).

En effet, le syndicat souhaitant améliorer la qualité gustative et olfactive de l'eau distribuée aux abonnées, le positionnement du système de re-chloration a été revu afin de ne pas réinjecter de chlore au niveau d'un point où la rémanence est suffisante.

Le système de chloration existant étant vieillissant, ce dernier sera abandonné pour être remplacé par un système neuf au niveau du réservoir du QUILLARD.

Mr le Président demande à Mr CHEROUX, responsable d'étude ingénierie du SISPEC de présenter l'avant-projet.

L'estimation de la dépense est de 15 000 € HT de travaux (honoraires, imprévus et divers compris).

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider l'avant-projet tel que présenté, d'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche, de l'Etat et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement –sécurisation de Gravières - actualisation (CS202201007)

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération CS202103003 une autorisation de programme et crédits de paiement a été ouverte pour le projet de sécurisation de Gravières.

Les crédits de paiement prévus au budget 2021 n'ont pas tous été utilisés, il convient de mettre à jour l'AP/CP pour inscription budgétaire 2022.

Le Président présente la mise à jour de l'AP/CP 2021-01 :

N°AP	Libellé	Moment AP HT	CP 2021 HT	Réalisé 2021 HT	RAR 2021 HT	CP 2022 HT	CP total 2022 HT
2021-01	Sécurisation Gravières tranchée I	1 202 000 €	600 000 €	329 716,61 €	270 283,39 €	602 000€	872 983,39€

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider la mise à jour de l'AP/CP 2021-01 telle que présentée et autorise Mr le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 tels que proposés.

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement – alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc - actualisation (CS202201008)

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération CS202103004 une autorisation de programme et crédits de paiement a été ouverte pour le projet d'alimentation de nouveaux quartiers sur Malbosc.

Les crédits de paiement prévus au budget 2021 n'ont pas tous été utilisés, il convient de mettre à jour l'AP/CP pour inscription budgétaire 2022.

Le Président présente la mise à jour de l'AP/CP 2021-02 :

N°AP	Libellé	Montant AP,HT	CP 2021 HT	Réalisé 2021 HT	RAR 2021 HT	CP 2022 HT	CP total 2022 HT
2021-02	Alimentation Malbosc	1 565 344,50 €	137 500 €	13 926,13 €	123 573,87 €	797 844,50€	921 418,37€

CP 2023 630 000 €

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de valider la mise à jour de l'AP/CP 2021-02 telle que présentée et autorise Mr le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 tels que proposés.

Questions diverses

Permissions de voirie auprès des communes adhérentes au SISPEC :

Plusieurs délégués nous font le retour que les demandes de permissions de voirie ne sont pas toujours effectuées par le SISPEC lors des travaux effectués en régie ou par des entreprises mandatées. La forme actuelle des demandes de permission de voirie ne convient pas, il est donc proposé que lors d'un dépôt par le SISPEC ou un maître d'œuvre du SISPEC un mail explicatif soit envoyé à la commune en plus du dépôt via la plateforme dématérialisée. Lors de travaux plus complexes, un rendez-vous en mairie doit être envisagé.

Point sur la rencontre avec la CdC du Pays des Vans en Cévennes sur le transfert de compétences Eau/Assainissement

Une rencontre avec les élus de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes sur la thématique du transfert de compétences Eau et Assainissement collectif (Loi NOTRE) s'est tenue au SISPEC le 24/01/2022. Cette réunion a permis de faire un point sur l'étude de transfert actuellement en cours au niveau de la Communauté de Communes et de discuter de l'avenir des compétences eau et assainissement collectif sur le territoire. Le SISPEC sera convié aux prochaines réunions organisées sur le sujet.

Rencontre avec la technicienne CdC Pays Beaume Drobie le 3 février pour leur étude de transfert de compétence Eau/Assainissement

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie a lancé sa réflexion sur le transfert de compétence Eau Assainissement Collectif sur son territoire. Le SISPEC a été sollicité pour fournir les données concernant les Communes de Payzac et St Genest de Beauzon. Mr MICHEL a été invité au Comité de pilotage. Des rencontres seront organisées pour la visite des ouvrages de ces deux communes.

Recrutement d'un agent technique spécialisé réseau, poste vacant au 15 mai 2022

Un agent du SISPEC a demandé la prolongation de sa disponibilité pour convenance personnelle. Le poste est actuellement pourvu par un agent sur un poste de remplacement. La disponibilité ayant dépassé 6 mois, le SISPEC peut pourvoir le poste sur un poste permanent. Un appel à candidature va être lancé pour le recrutement d'un agent polyvalent réseaux eau potable et assainissement collectif.

Mr MICHEL demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter.
Pas de questions des délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de séance,
Josy LAURENT

